

Informations communales

Recensement 2010

Notre commune sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010

Déroulement

Chonas l'Amballan fait l'objet d'une collecte tous les 5 ans auprès de l'ensemble de sa population. Nous, Chonarins, serons donc recensés en 2010.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire, se rendra à votre domicile à partir du 10 janvier 2010.

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement et une notice d'information. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront complétés.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis et sous enveloppe à votre voisin à charge à lui de les remettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie, soit à l'INSEE.

Les questionnaires doivent être retournés au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 07/06/1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'un contrôle administratif ou fiscal. Pour obtenir des renseignements complémentaires contacter la mairie au 04 74 58 81 48.

www.insee.fr

Recrutement d'agents recenseurs

Afin d'organiser le recensement 2010, la mairie de Chonas l'Amballan recrute trois agents recenseurs chargés d'effectuer la collecte en janvier et février 2010.

Si vous êtes intéressé et disponible à cette période, merci d'envoyer votre lettre de candidature en mairie avant le 30 novembre. Cependant ne sont pas autorisées à réaliser cette mission :

- les personnes en congé parental,
- les fonctionnaires (d'état territoriaux ou hospitaliers) à temps partiel choisi,
- les personnes en cessation progressive d'activité,
- les personnes en congés de fin d'activité
- les préretraités ARPE,
- les préretraités en préretraite progressive.

Pour tout renseignement appelez le secrétariat de mairie au 04 74 58 81 48.

Bibliothèque

L'animation «**l'abeille, patrimoine local à préserver** » a connu un franc succès auprès des familles. Grands et petits ont pu profiter des commentaires et explications autour d'une ruche vivante, déguster les miels locaux, s'informer sur les effets sur la santé de la consommation des productions des abeilles. La bibliothèque départementale avait mis à disposition des visiteurs un matériel ludique qui a fait la joie des enfants, ainsi qu'une très belle exposition de livres et de photos. Merci à tous ceux et toutes celles qui ont participé à cette action

Le mois de novembre est traditionnellement consacré à la littérature policière, dans le cadre du **Festival SANG D'ENCRE** de Vienne qui se déroulera à la salle des fêtes les 21 et 22 novembre prochains.

Notre bibliothèque s'est associée à celle de Reventin Vaugris et de Vernioz : cette année, le prix des lecteurs des trois communes sera tiré à Vernioz, en lever de rideau du grand prix des bibliothèques dont les résultats seront connus pendant le festival. : si vous avez lu quelques uns des 5 livres de la sélection 2009, n'oubliez pas d'aller déposer votre bulletin indiquant votre préférence dans l'urne mise à votre disposition à la bibliothèque.

L'automne est pour de nombreux adhérents l'occasion de renouveler leur abonnement : celui-ci reste inchangé : 8 euros par famille.

Lotissement le Clos des Fontanettes

Sur les 6 parcelles constructibles que compte le lotissement communal, 4 sont désormais attribuées. Les 2 lots restants disponibles sont destinés à recevoir des maisons mitoyennes et ont des superficies de 6... et 6... m2. Ils sont vendus au prix de 87000 €. Selon la délibération initiale, les personnes primo-accédantes, jeunes ayant grandi à Chonas et désirant s'y établir seront prioritaires.

Avec la volonté de permettre aux personnes à revenus plus modestes de se lancer, nous sommes en train d'étudier les possibilités d'acquisition en bénéficiant du "PASS-FONCIER", un montage financier permettant une accession sociale à la propriété.

Si vous êtes intéressés par l'acquisition d'un des 2 lots, vous êtes priés de vous faire connaître auprès de la mairie.

En ce qui concerne la grande maison, elle est également à vendre. Sur 3 niveaux, sa superficie est de 345 m2 sur un terrain de 952 m2. Son prix a été évalué par les Domaines en juin 2009 à 360 000 €.

Elle est actuellement proposée à la vente par l'étude notariale de CHONAS L'AMBALLAN ainsi que 2 agences immobilières viennoises depuis octobre 2009.

Info-pratiques

- **inscriptions sur les listes électorales** : les nouveaux habitants de notre village qui n'auraient pas pensé s'inscrire sur les listes électorales peuvent encore le faire, jusqu'au 31 décembre 17h ?
- **le secrétariat de mairie sera fermé** du décembre au décembre

Petit message pour les propriétaires canins : Les abords de l'école et de la mairie (pelouses et allées) sont de plus en plus souvent souillées par les excréments des animaux de compagnie. Pourriez-vous faire en sorte que vos amis à 4 pattes fassent leur besoin en dehors de ce périmètre ou bien que vous décidiez de ramasser leur déchets. Merci de votre compréhension.



Rendez-vous de fin d'annee

A la mi-octobre, **NOUS AVONS EU LE PLAISIR D'OUVRIR AU PUBLIC L'ALLEE DES TILLEULS.**

Le réaménagement de ce site permet la liaison piétonne du chemin de St Laurent au chemin de la cure, et du même coup, le cheminement des enfants jusqu'à l'école, en empruntant l'allée des dépendances du château.

Nous avons opté pour un traitement paysager minimum : le cadre remarquable est déjà en place depuis l'époque Renaissance. Il est classé à l'inventaire supplémentaire des bâtiments historiques depuis 2000.

Chacun de vous pourra ainsi connaître et apprécier le patrimoine exceptionnel du village.

C'est aussi un milieu naturel préservé, riche en biodiversité : après les travaux qui ont quelque peu bouleversé les habitudes de la faune et de la flore, l'un regrette le pic vert, l'autre s'interroge sur le retour de la chouette. Gageons que le calme revenu, les hôtes provisoirement délogés reviendront.

Ces travaux ont été nécessaires pour permettre aux piétons, vélos, poussettes, personnes à mobilité réduite de cheminer tranquillement. (Bande de stabilisé, balisage électrique, abattage de sécurité). Il ne reste plus qu'un élagage hivernal à réaliser, lequel sera suivi plus tard de tailles douces lorsque cela s'avèrera nécessaire.

C'est un chemin ombragé, préservé, un bel espace de partage, pour lequel nous avons l'intention d'instaurer un carnet d'entretien respectueux de l'environnement, pas de désherbant chimique par exemple, L'hiver, pas déneigement. ...

Nous vous demandons également votre participation active à cette démarche.

Quelques exemples :

Le lieu est propice aux arrêts goûters : munissez-vous de sacs pour emporter vos déchets. Veillez à laisser l'allée propre après passage des chiens.

Nous communiquerons régulièrement avec vous à ce sujet, et espérons que vous nous ferez part de vos remarques.

Ce sera un petit espace test qui nous permettra, le cas échéant, en concertation avec les agents municipaux, de généraliser les nouvelles pratiques d'entretien sur toute la commune (déneigement excepté !)

De petits détails restent à peaufiner, notamment l'installation de bancs.

Bientôt une liaison piétonne vous permettra d'accéder directement aux commerces des Hauts de Village : les travaux commencent mi-novembre.

Nous souhaitons que vous puissiez profiter pleinement de cet espace qui contribue à la qualité de notre cadre de vie.

Nous vous invitons à l'inauguration du cheminement piétonnier Allée des tilleuls

Samedi 21 Novembre 2009 à 11 heures.

Nous vous donnons rendez vous à l'entrée côté cure.

Nous serons très heureux de vous rencontrer lors de la réception donnée à cette occasion et comptons sur votre présence

Beujolais Nouveau

Le comité des Fêtes vous propose de venir déguster le beujolais nouveau, le

**jeudi 19 novembre
à partir de 18h, au lavoir.**

Venez nombreux.

Cette année animation musicale

L'Association Colleen

vous propose de passer une agréable soirée espagnole

le samedi 21 novembre

à la salle polyvalente de Chonas-St Prim à partir de 19h

Boudin à la Chaudière :

L'Association Communale de Chasse vous propose son très savoureux boudin à la chaudière, en matinée

**le samedi 28 novembre 2009
au lavoir.**

Repas du CCAS

Le CCAS organise pour nos anciens un moment de retrouvailles, festif le Samedi 12 décembre 2009 à partir de 11h30 à la salle polyvalente Chonas-St Prim

Les vœux du maire auront

lieu le **dimanche 3 janvier à 11h**

à la salle polyvalente de Chonas-St Prim.

R.V. de Janvier :

Dimanche 10 : Repas des boules

Vendredi 22 : A.G. ACL

Samedi 23 : Repas de la St Vincent

Schéma de Cohérence Territoriale (suite et fin)

Tout d'abord, nous sommes heureux de constater que notre requête concernant l'extension de 40 hectares supplémentaires dans la zone de Grand Champ a été prise en compte et que celle-ci n'apparaît plus dans le nouveau document de travail.

Cependant, nous voyons bien dans cet extrait du DOG que les enjeux sont d'importance pour le territoire viennois et que, tel que cela est pressenti, la pleine du Saluant, entre Reventin et Chonas deviendra un des poumons économiques (à défaut d'être vert) pour le territoire du pays viennois avec ses 80 hectares de bâtiments économiques paysagés et autres commerces intermédiaires ! **Un second Salaise en quelque sorte ! (je pense que l'on peut le rajouter pour faire comprendre aux Chonarins ce à quoi ressemblera Chonas si le SCOT passe !)**

Une autre étape pour nous sera donc la rencontre avec Madame le Maire et le conseil municipal de Reventin Vaugris afin de débattre sur les propositions et les conséquences pour notre bassin de vie du nouveau document de travail du DOG.

Cette rencontre s'inscrit pour nous dans une démarche démocratique que nous appelons à s'intensifier et s'amplifier.

C'est dans cet esprit que nous avons jugé important d'inviter en mairie l'ARDEN, Association pour le Respect de l'environnement, le 21 septembre pour échanger nos idées et informations, le débat a profité à chacun. **(est-ce que l'Arden est d'accord pour être cité ?)**

Nous avons conscience que le dossier est sensible, compliqué et qu'il présente de forts enjeux, nous nous étonnons que pour sa construction et dans un esprit de démarche participative, les élus du Syndicat Mixte des Rives du Rhône n'organisent pas de réunions publiques réunissant la population, les associations, les acteurs économiques et les élus afin de démocratiser le débat.

Une autre étape est de leur en faire la demande écrite en s'appuyant sur un texte de loi.

"Avoir accès aux informations concernant le SCOT et concertation obligatoire «associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant : Toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale [...] » [extrait de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme]."

Gageons que des réunions publiques pourront être organisées d'ici l'échéance de la validation qui est prévue pour dans un an, voire 2 ans.

En attendant, tous les documents concernant le SCOT sont à votre disposition en mairie, ainsi que nos échanges épistolaires avec le Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Et, surtout, nous sommes ouverts pour recueillir vos avis et points de vue sur l'évolution et l'avenir de votre cadre de vie. Que pensez-vous d'une zone économique de part et d'autre de la RN7, depuis le carrefour dangereux du silo de St Prim au sud, jusqu'au rond point de la station service au nord ?

Que pensez-vous d'un diffuseur d'entrée sur l'A7 ?

Dans quel type de cadre de vie souhaiteriez-vous vivre dans les années à venir ?

Vous pouvez nous faire parvenir vos réponses, idées, requêtes, positions, demandes, sentiments ... par la boîte aux lettres de la mairies, elles seront répertoriées et nous permettront de prendre "la température" auprès des Chonarins.

Un cahier sera également à votre disposition en mairie pour que vous puissiez y écrire vos commentaires, enfin, vous pouvez laisser des messages sur le site internet de la commune. **(mais je pense qu'à notre niveau il serait également bon d'avoir le sentiment de la population en organisant une réunion publique, cela ferait peut être bouger les grands pontes)**

Merci de votre participation.

Téléthon 2009

Le Téléthon 2009 se déroulera sur l'espace intercommunal de Chonas St Prim les vendredi 4 et samedi 5 décembre 2009.

Le syndicat intercommunal est porteur du projet de l'Association Française contre les myopathies et coordonnera l'événement organisé par quatre communes: Chonas l'Amballan, Saint Prim, Les Côtes d'Arey et Reventin Vaugris.

De nombreuses associations participent à ce 23^{ème} Téléthon

La programmation n'est pas encore définitive, mais on sait déjà que les animations commenceront dès le **vendredi soir :**

⇒à **St Prim** : vente de diots pommes de terre et brioches, par le Sou des Ecoles

⇒à **Chonas l'Amballan** : soupe et vin chaud préparé par le syndicat intercommunal

Samedi matin :

- randonnée avec petit déjeuner- Comité des fêtes
- Match de foot des élus
- Concert du CIEM
- Buvette, avec la Saint Vincent, l'AICA, Les Boules

Samedi midi :

- Repas choucroute avec l'ACL : les repas, à prendre sur place ou à emporter sont à réserver d'avance dans les commerces des villages (coût : 10 euros)
- Sketches de théâtre par le Conseil Municipal d'Enfants de Chonas l'Amballan
- Tombola et gâteaux du Mas des Champs

Samedi après midi :

- Stand maquillage, jeux, peinture avec les Amis de Colleen
- Crêpes et gaufres par le CCAS de Chonas l'Amballan
- Retour du CIEM avec un autre groupe

Cette liste n'étant pas limitative, des affiches vous renseigneront dans les quatre communes.

Nous vous attendons nombreux pour cette grande fête de la solidarité.

Nouveaux Habitants

Le conseil municipal souhaite accueillir les nouveaux habitants de notre commune. Vous êtes arrivés (vous arriverez) dans notre village entre le mois de janvier 2008 et le mois de janvier 2010) nous vous convions à un apéritif le : **Samedi 23 janvier 2009 à 11h en mairie**

Afin de préparer au mieux cette rencontre avec vous, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de mairie au : 04 74 58 81 48

Le mot du Maire

La nature revêt ses parures dorées pour nous rappeler que l'automne arrive.

La présence de l'alambic sur la place du lavoir nous le rappelle aussi. Bien que cette installation perturbe quelque peu les habitudes, nous espérons que ce rituel perdure encore de nombreuses années.

La phase primaire de la viabilisation du lotissement du Clos des Fontanettes est terminée. Nous entrons maintenant dans la phase de la vente des lots et de la maison et de signature des compromis de vente.

L'allée des Tilleuls, maintenant ouverte au public, permet aux piétons de rejoindre le village dans un cadre magnifique de verdure avec une vue sur la cour Renaissance du château.

En ce qui concerne l'aménagement des extérieurs des Hauts du Village, l'entreprise a été choisie et les travaux commencent la deuxième quinzaine novembre. Cet aménagement sera dans le prolongement de l'allée des tilleuls et du chemin de la Cure et permettra un accès piétonnier direct avec les commerces des hauts du village à partir des chemins de Champ Sever et Saint-Laurent. De plus nous allons créer un parking au nord des bâtiments dans le prolongement de ce-lui existant qui pourra accueillir dix voitures. Ceci grâce au propriétaire qui fait un prêt d'usage d'une partie de sa parcelle.

Nous regrettons la fermeture du bar du village et souhaitons vivement sa réouverture. Dans cette attente, la boulangerie - pâtisserie assure le dépôt-vente de journaux.

Dans ce Chonas-Info, vous trouverez aussi des articles sur l'organisation du Téléthon, sur le recensement de la population début 2010.

Je souhaite bonne lecture à toutes et à tous.

Cordialement.

Lucette Girardon Tournier

Schéma de Cohérence Territoriale - Info n°3

Nous avons pris maintenant l'habitude de vous informer sur les évolutions du Schéma de Cohérence Territoriale puisqu'il s'agit d'un sujet d' **Importance Majeure** pour le devenir de notre territoire. Comme vous l'avez compris, une fois élaboré et validé, ce document réglementera toute évolution au sein des communes en matière d'habitat, de développement économique et commercial, de déplacements et de préservation des ressources naturelles et agricoles. Il s'agira d'un cadre que les communes devront respecter et qui va bien au delà de la couleur des toitures et la hauteur des murs de clôtures !

C'est donc maintenant, à l'heure de son élaboration, que l'on se doit d'être présents et pertinents. Nous devons nous interroger sur le devenir de notre cadre de vie et avoir une certaine vision pour le futur, c'est ce que nous nous efforçons de faire.

Malheureusement, notre position n'est pas forcément en adéquation avec celle proposée par les techniciens et élus en charge de l'élaboration du SCOT, puisque nous raisonnons à une échelle **différente** et avec des ambitions **différentes**.

C'est pourquoi, le moment est à prendre très au sérieux : si nous ne voulons pas subir les décisions prises, il faut agir pour les rendre acceptables, c'est tout l'objet de la concertation et nous voulons y croire !

Depuis le dernier Chonas Info, nous avons fait parvenir aux président, vice-présidents et technicien du SCOT le courrier sur lequel nous demandions une requalification de la zone de **Grand Champ** en espace de **coupure verte**, non impactée par quelque urbanisation que ce soit et par conséquent, qu'elle n'apparaisse plus dans la catégorie "sites de développement économique en extension" dans les prescriptions du SCOT.

Nous avons obtenu une double réponse :

La première, de la part du (**de P. GAGNAIRE**), président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône, porteur du SCOT datée du 28 octobre, précisant son étonnement face à la demande du conseil municipal de supprimer le projet de zone d'activité du secteur de Grand Champ sur les 13 hectares en bordure de la RN7 puisqu'il apparaît dans le nouveau projet d'agglomération de la CAPV, validé récemment en conseil communautaire (toutefois avant qu'on nous ait présenté comment le SCOT imaginait la plaine du Saluant).

Il nous renvoie donc "négociier" ce point avec la CAPV qui est notre "supérieur" en matière économique puisqu'elle en a la compétence (c'est elle qui a décidé de classer cette zone en "zone de commerce intermédiaire" et qui décidera quels seront les enseignes à pouvoir s'y établir ...)

Et si nous ne sommes pas d'accord ? on n'a pas de marge de manoeuvre, on n'a pas la compétence ! un morceau de notre territoire nous échappe !

Entendons-nous bien, nous ne sommes pas "contre" l'économie, mais faut-il pour autant "récupérer" une zone de commerce intermédiaire parce qu'il n'y a pas d'autre endroit pour l'installer dans la CAPV ? CHONAS L'AMBALLAN a-t-il vocation à récupérer ce que les autres ne veulent pas ? et d'ailleurs, avons-nous encore besoin d'une n^{ième} zone commerciale, dans une société de consommation qui est en pleine mutation ?

Il faut s'assurer qu'il s'agit d'un projet de véritable développement durable tel que défini par le Rapport Brundtland de 1987 : « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. ».

Une des prochaines étapes pour nous sera donc d'organiser rapidement une rencontre avec l'exécutif de la CAPV, pour négocier, comme suggéré par **le président du SCOT**.

La seconde réponse réside dans le nouveau document de travail du DOG du SCOT publié en novembre 2009 :

p 29, on peut lire dans les prescriptions :

"Plusieurs sites de développement économique sont envisagés aux échéances du Scot (2030) et à plus long terme :

En extension :

- développement d'environ 50 HA nouveaux en **extension nord et sud de l'aérodrome de Vienne-Reventin** (entre la RN7 et l'A7) et de 13 ha à **l'Est de la zone du Grand Champ** sur la commune de Chonas l'Amballan.

[...]

La réalisation de la zone sera, de plus, conditionnée à la sécurisation de ses accès routiers. De plus, elle ne devra pas compromettre la réalisation d'un diffuseur d'entrée sur l'A7, projeté dans le PDU de la CAPV, dont la réalisation pourra faciliter la reconquête des berges du Rhône dans l'agglomération viennoise. "